



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75088

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a passé un marché unique pour la fourniture de papier à toute l'administration centrale : ce papier est entièrement recyclable. Le nouveau marché de nettoyage qui doit entrer en vigueur au début de 2006 prévoit le tri sélectif des déchets et plus particulièrement, une corbeille est destinée au papier (documents non confidentiels) qui est ainsi collecté puis recyclé. Il paraît, en revanche, difficile d'étendre le recyclage aux documents confidentiels.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75088

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9105

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10825